

Mairie de Juillé
Madame Le Maire, SCHATTEMAN Christine
1, rue de la Mairie
79170 Juillé

REHABILITATION D'UN PONT

Juillé (79)

Mesures de compensation de gîtes

Juin 2026



Source : Deux-Sèvres Nature Environnement



I. PRESENTATION DU PROJET

Des travaux de réhabilitation du pont de Juillé (79) doivent être effectués dans l'intérêt de la circulation de la voie communale. En effet, le pont connaît des dégradations causées par la rupture d'au moins 12 pierres du tablier. La commune souhaite donc engager des travaux afin de sécuriser le pont pour les usagers (voitures, fourgons, tracteurs).



Figure 1 : Localisation du pont de Juillé (79)

Le pont est constitué de trois canaux séparés par deux piles. Ces canaux sont surmontés de dalles de pierres, qui présentent des espacements entre elles. Au total, entre 15 et 20 interstices de largeur de 2 à 10 cm et de profondeur de 5 à plus de 20 cm ont été recensés. L'association Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE), qui a réalisé l'expertise chiroptérologique, a indiqué que ces espaces sont favorables à la présence de chiroptères. Cependant, aucun individu ni indice de présence n'a été détecté lors du passage de l'association, néanmoins il est possible que ces interstices soient utilisés de façon au moins ponctuelle au cours de l'année. Les chiroptères et leurs habitats étant strictement protégés par la loi, ces gîtes potentiels doivent être conservés.

A la suite de plusieurs échanges, le maître d'œuvre a proposé une solution technique permettant de préserver l'intégralité des cavités existantes. Ainsi, les dalles devant être initialement remplacées seront finalement maintenues dans leur intégrité, permettant de conserver les habitats de gîtes favorables aux chiroptères. L'ouvrage sera consolidé par le dessus uniquement, sans aucune atteinte aux cavités existantes. Aucun dalot ne sera ajouté, ni dégradé dans le cadre des travaux.

Les gîtes potentiels, jugés très favorables par l'association, seront donc conservés. Néanmoins, la réalisation des travaux est susceptible d'engendrer un dérangement des espèces présentes, ainsi qu'une perte temporaire de fonctionnalité des gîtes durant la période d'intervention.

Dans ce contexte, une demande de dérogation pour le dérangement d'espèces protégées doit être effectuée auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Un suivi devra être réalisé par un écologue avant, pendant et après les travaux afin de s'assurer que ceux-ci se déroulent sans aucune atteinte sur les chiroptères et, d'une façon plus globale, sur l'environnement.

II. NOTE TECHNIQUE : SUIVI DES GITES

Un suivi écologique devra être assuré par un écologue durant l'ensemble du chantier afin de garantir l'absence d'impact sur les chiroptères. Ce suivi fera l'objet de plusieurs interventions successives :

- Avant le démarrage des travaux : un passage préalable sera réalisé afin de vérifier la présence éventuelle de chiroptères dans les cavités, à l'aide d'un endoscope. En l'absence d'individus, les fissures pourront être comblées à l'aide de tissus. Dans le cas contraire, une sortie de gîte devra être effectuée et des systèmes anti-retours seront mis en place. Celle-ci devra être reconduite autant de fois que nécessaire afin de s'assurer de l'absence d'individu dans les cavités ;
- Pendant les travaux : un passage sera effectué afin de suivre l'avancement du chantier ainsi que la bonne conservation des cavités destinées aux chiroptères ;
- Après les travaux : un dernier passage permettra de contrôler la fin du chantier et d'évaluer la bonne fonctionnalité des habitats.

III. BILAN

Afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage, tout en conservant des habitats de gîtes favorables pour les chiroptères, il est nécessaire de consolider le pont par le dessus, et de veiller à la non-atteinte des cavités existantes.

Également, afin de s'assurer que ces travaux de réhabilitation du pont se font sans aucune atteinte sur les chiroptères et, d'une façon plus globale, sur l'environnement, un suivi de chantier devra être réalisé par un écologue.

NCA environnement, le 11/06/2026

nca
environnement
11 Allée Jean Monnet
86170 NEUVILLE DE-POITOU
Tél 05 49 00 43 20 Fax 05 49 00 43 30
RCS Poitiers 343 460 622
